



Liste des délibérations du CCAS

SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni le lundi 07 avril 2025 à 18h30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LANGE Alain, Président, après convocation légale adressée le 1^{er} avril 2025.

Présents : M. LANGE Alain, Mme AVICE Catherine, M. CAILLÈRE Jean-Michel, Mme CHAMBON Mathilde, M. DUCREUX Bernard, Mme DUVAL Andrée, Mme LECOUVREUR Sylvie, Mme LENGLINÉ Martine, Mme MENARDON Françoise, Mme PORÉE Micheline, M. POUARD Richard et M. LEMONNIER Jean-Marie

Absents excusés : Mme DE STOPPELEIRE Monique, Mme ETIENNE Claudine, Mme GAUQUELIN Odile, M. GARNIER Raphaël et Mme VAN DER HAEGEN Jocelyne.

Mme DE STOPPELEIRE Monique avait donné pouvoir à Mme LECOUVREUR Sylvie.

Mme VAN DER HAEGEN Jocelyne avait donné pouvoir à Mme AVICE Catherine.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Présents : 12

Pouvoirs : 2

Votants : 14

La séance débute à 18h30.

Question 1 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme LECOUVREUR Sylvie est désignée secrétaire de séance.

Question 2 : APPROBATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Le compte-rendu de la séance du lundi 17 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Question 3 (2025-001) : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Monsieur Emmanuel HAMEL, receveur municipal, Monsieur Le Président du CCAS propose d'approuver le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte de gestion du CCAS 2024 d'Athis Val de Rouvre dressé par le Trésorier.

Question 3 (2025-002) : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le Conseil d'Administration siège alors sous la présidence de Madame Sylvie LECOUVREUR, Vice-Présidente du CCAS, laquelle :

1°. Donne acte de la présentation faite du **compte administratif**, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultats reportés	11 746.27
Dépenses de l'exercice	17 325.09
Recettes de l'exercice	20 481.67
Résultat de l'exercice	3 156.58
Résultat de clôture 2024	14 902.85

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultats reportés	0.00
Dépenses de l'exercice	0.00
Recettes de l'exercice	0.00
Résultat de l'exercice	0.00
Résultat de clôture 2024	0.00

Restes à réaliser

- Solde 0.00

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du CCAS.

Question 5 (2025-003) : AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration, constatant que le Compte Administratif présente :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un résultat de clôture de l'exercice 2023	11 746.27
Un résultat positif pour l'exercice 2024	3 156.58
Soit un résultat positif de clôture de l'exercice 2024	14 902.85

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Un résultat de clôture de l'exercice 2024	0.00
Un solde des restes à réaliser 2024	0.00

Soit un besoin de financement	0.00
-------------------------------	------

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2025

- au compte 1068 (recettes) 0,00

En section de fonctionnement de l'exercice 2025

- Le solde au compte 002 (Résultat reporté) 14 902.85

Question 6 (2025-004) : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

VU l'instruction budgétaire et comptable applicable au budget,

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif de l'exercice 2025 du budget du CCAS présenté par le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le budget du CCAS pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci- dessous :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, le budget du CCAS, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes		
Opérations réelles	30 000,00 €	15 097,15 €	- €	- €
Opération d'ordre	- €	- €	- €	- €
Résultat reporté		14 902,85 €		- €
Total	30 000,00 €	30 000,00 €	- €	- €

- **AUTORISE** le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7.5%

Question 7 : RAPPORT DE DÉCISIONS / ACTIONS PRISES SOUS COUVERT DE LA DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT

Les membres du CCAS :

Sont **informés** de dossiers déposés au CCAS depuis la dernière séance. Ils n'ont émis aucune observation.

- **Dossier n°01-2025 : CCAS d'Athis Val de Rouvre**

Monsieur et Madame sont arrivés sur la commune en début d'année. Le couple est sans emploi. Madame est en attente d'un dossier MDPH et Monsieur souhaite monter son entreprise. Ils ont une petite fille de trois ans. Une aide financière hebdomadaire d'un montant de 40€00 du Département leur est octroyée.

Le Président du CCAS a décidé à titre exceptionnelle de leur remettre deux bons alimentaires d'une valeur de 50€00.

- **Dossier n°02-2025 : CCAS d'Athis Val de Rouvre**

Madame est arrivée il y a un an sur la commune. Elle est séparée du père de ses trois enfants. Elle bénéficie du RSA. Elle doit assumer seule financièrement puisque le père refuse de verser la pension alimentaire. Elle doit notamment régler les frais d'examen d'un de ses enfants non pris en charge par la sécurité sociale. Le Président du CCAS va prendre contact avec l'assistante sociale pour savoir comment évolue la situation.

Le Président du CCAS a décidé à titre exceptionnelle de lui remettre deux bons alimentaires d'une valeur de 50€00.

Question 9 : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le Bus des familles sera sur notre commune du 23 juin au 12 juillet. Les membres du CCAS s'interrogent sur leur rôle dans cet événement (participations financières, actions possibles...). L'UDAF de l'Orne sera contacté pour approfondir cette réflexion.
- Le Président du CCAS et les membres du CCAS ont aussi mené des réflexions pour proposer des solutions aux familles qui ont des factures de cantine impayées.
- Mr Le Président continue d'informer des personnes rencontrant des difficultés pour régler leur facture d'énergie.

La séance est levée à 19h30.

Maire d'Athis Val de Rouvre,
Alain LANGE

